



CITTÀ DI BRA

PROVINCIA DI CUNEO

RIPARTIZIONE SERVIZI ALLA PERSONA

ATTENTION

À partir du 6 Novembre 2023, les citoyens extracomunautaires, résidents dans la Commune de Bra, qui ont besoin de la délivrance du certificat d'admissibilité au logement devront procéder seulement par **voie électronique** - à travers ses propres identifiants SPID ou CIE ([Carte d'Identité Électronique](#)) - en se connectant directement à l'adresse suivante [SUE – idoneita-abitativa-alloggio](#) .

Le certificat d'admissibilité au logement sera délivré par l'Administration sur la base d'une relation rédigée par un technicien professionnel inscrit à l'ordre professionnel et muni d'une procuration qui constitue déclaration sur l'honneur.

QUI PEUT ACCÉDER AU SERVICE

Il faut que le citoyen confère procuration simple au technicien professionnel inscrit à l'ordre professionnel pertinent (géomètres, ingénieurs, architectes, etc.).

En ce qui concerne les entreprises, la demande pourra être soumise par le représentant légal ou par le titulaire de l'entreprise individuelle (personne physique).

Les instructions et la documentation relative à la nouvelle procédure sont disponible à l'adresse suivante [SUE – idoneita-abitativa-alloggio](#)

CITTA' DI BRA - Piazza Caduti per la Libertà, 14 - 12042 Bra (CN)

C.F. 82000150043 - P.I. 00493130041

tel. 0172.438.238 - fax. 0172.44333 – pec: comunebra@postecert.it; e-mail: ufficio.scuola@comune.bra.cn.it - web: www.comune.bra.cn.it